

Règlement
pour l'emploi réciproque
des voitures et fourgons
en trafic international

RIC

(Regolamento Internazionale Carrozze)



Union Internationale des Chemins de fer

Table des matières

Observations préliminaires	7
Liste des abréviations	8

Prescriptions pour l'emploi réciproque des voitures et fourgons

I. Dispositions préliminaires	
1 Validité du Règlement RIC	1-1
2 Désignation des véhicules et des services	2-1
II. Echange des véhicules	
3 Services réguliers et extraordinaires	2-1
4 Conditions de fourniture	4-1
III. Emploi des véhicules	
5 Conditions que doivent remplir les véhicules pour être admis à l'échange	5-1
6 Remise, acceptation et refus	6-1
IV. Emploi des véhicules	
7 Circulation des véhicules	7-1
8 Détournement de véhicules sur les lignes d'autres Réseaux	8-1
9 Retrait, remplacement et remise en circulation de véhicules	9-1
10 Acheminement de véhicules haut-le-pied	10-1
11 Délai pour l'utilisation	11-1
12 Indemnité de retard	12-1
13 Exemption de l'indemnité de retard	13-1
V. Traitement des véhicules — Responsabilité	
14 Généralités	14-1
15 Nettoyage et désinfection des véhicules	15-1
16 Aménagement intérieur — Accessoires	16-1
17 Véhicules avariés — Véhicules ou bogies gravement avariés	17-1
18 Pièces de rechange	18-1
19 Perte de véhicules	19-1
20 Réparation des dommages — Calcul des frais de remplacement	20-1
21 Responsabilité en cas de dommages causés par les véhicules de Réseaux	21-1
VI. Compensation et décompte des prestations des véhicules — Paiement	
22 Application de la compensation	22-1
23 Unité de compensation — Calcul des prestations des véhicules	23-1
24 Compensation des prestations des véhicules	24-1
25 Indemnité pour parcours haut-le-pied non compensés	25-1
26 Décompte	26-1
27 Compensation	27-1

28	Franc UIC	28-1
29	Paiement	29-1
30	(réservé)	30-1

VII. Prescriptions techniques concernant les véhicules

A. Dispositions générales

31	Règles de principe	31-1
32	Dimensions du profil transversal	32-1
33	(réservé)	33-1
34	Inscriptions à l'extérieur des véhicules	34-1

B. Prescriptions concernant diverses parties des véhicules

35	Essieux montés	35-1
36	Boîtes d'essieu	36-1
37	Bogies	37-1
38	Appareils de traction et de choc	38-1
39	Alimentation en air comprimé — Freins	39-1
	Alimentation en air comprimé	39-1
	Freins à air comprimé	39-1
	Frein à disques	39-2
	Frein électromagnétique	39-2
	Frein de secours	39-3
	Frein à vis	39-3
	Timonerie de frein, semelles	39-4
	Accouplements d'air comprimé	39-5
40	Châssis — Caisse	40-1
41	Portes — Serrures de portes — Fenêtres	41-1
42	Passerelles d'intercirculation — Raccords à bourrelets, soufflets	42-1
43	Signaux de queue	43-1
44	Alimentation en énergie — Ventilation, chauffage, climatisation — Eclairage	
	Services auxiliaires	44-1
	Généralités	44-1
	Alimentation en énergie	44-2
	Ventilation — Chauffage — Climatisation — Eclairage	44-3
	Services auxiliaires et autres dispositifs électriques	44-3
45	WC — Lavabos	45-1
46, 47	(réservés)	46/47-1

C. Régime d'entretien des véhicules

48	Prescriptions d'entretien	48-1
----	---------------------------------	------

VIII. Inscriptions à l'intérieur — Marquage des places réservées — Plaques d'itinéraire et de numérotage

49	Inscriptions — Fiche de constatation d'avaries — Avis, illustrations et publicité à l'intérieur des véhicules	49-1
	Généralités	49-1
	Inscriptions, signes et pictogrammes	49-1
	Fiche de constatation d'avaries en cours de route	49-6
	Avis, illustrations et publicité à l'intérieur des véhicules	49-6

50	Appareils pour le marquage des places — Repérage des places réservées	50-1
51	Plaques d'itinéraire et de numérotage	51-1
IX. Dispositions finales		
52	Entrée en vigueur du Règlement RIC	52-1

Annexes

<i>Annexe I</i>	Liste des Réseaux	I-1
<i>Annexe II</i>	Conditions spéciales imposées par les Réseaux pour l'admission de voitures, fourgons à bagages et voitures-poste dans les trains de voyageurs	II-1
<i>Annexe III</i>	Conditions imposées par les Réseaux pour l'admission de wagons à marchandises dans les trains de voyageurs	III-1
<i>Annexe IV</i>	Prescriptions pour le transport de véhicules par ferry-boats	IV-1
<i>Annexe V</i>	Dispositifs de changement de régime pour les freins à air comprimé — Inscription de la masse freinée — Equipements spéciaux	V-1
<i>Annexe VI</i>	1. Numérotage des places pour les voitures	VI-1
	2. Disposition et numérotage des compartiments fumeurs et non fumeurs	VI-2
<i>Annexe VII</i>	Tableau de codification des incidents et défauts	VII-1
<i>Annexe VIII</i>	Recommandations concernant le nettoyage des véhicules	VIII-1
<i>Annexe IX</i>	1. Taux de rémunération du kev	IX-1
	2. Coefficients pour les véhicules et indemnités de retard en Francs UIC	IX-2

Modèles

<i>Modèle B</i>	Etiquette pour le rapatriement des véhicules
<i>Modèle B¹</i>	Etiquette pour l'expédition de pièces de véhicules
<i>Modèle C</i>	Bulletin d'accompagnement pour véhicules, accessoires des véhicules et pièces de rechange
<i>Modèle D¹</i>	Facture
<i>Modèle G¹</i>	Relevé rectificatif concernant le compte de redevances du matériel à voyageurs
<i>Modèle H</i>	Demande de pièces de rechange
<i>Modèle J</i>	Avis de réforme de véhicules étrangers
<i>Modèle K</i>	Etiquette : A ne pas recharger
<i>Modèle L</i>	Etiquette : Gravement avarié
<i>Modèle M</i>	Etiquette : A examiner
<i>Modèle N</i>	Etiquette pour remplacement d'accouplements de chauffage
<i>Modèle O</i>	Compte de redevance du matériel à voyageurs
<i>Modèle P</i>	Relevé des prestations des véhicules en kilomètres-essieux de voitures
<i>Modèle Q</i>	Tableau des créances ou dettes globales en kev
<i>Modèle R¹</i>	Etiquette : Frein inutilisable
<i>Modèle S</i>	Etiquette : Porte inutilisable
<i>Modèle T</i>	Récapitulation des prestations du matériel à voyageurs
<i>Modèle X</i>	Fiche de constatation d'avaries en cours de route